

PLUi

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



SUIVI DES ÉVOLUTIONS DU PLUi APPROUVÉ LE 16 JANVIER 2020

construireensemble.gpseo.fr



- ▶ Délibération CC_2020-01-16_01 en date du 16 janvier 2020 approuvant le PLUi ;
- ▶ Arrêté ARR 2020_014 du 10 mars 2020 portant sur la mise à jour n°1 du PLUi /Actualisation du droit de préemption urbain ;
- ▶ Arrêté préfectoral n°78-2021-07-09-00009 du 9 juillet 2021 relatif au projet de requalification de la RD190 à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine emportant mise en compatibilité du PLUi ;
- ▶ Arrêté ARR2021_099 du 15 décembre 2021 portant sur la mise à jour n°2 du PLUi ;
- ▶ Arrêté ARR2022_104 du 22 juin 2022 portant sur la mise à jour n°3 du PLUi ;
- ▶ Délibération CC_2022-06-30_18 en date du 30 juin 2022 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi sur la commune de Guerville ;
- ▶ Arrêté ARR2023_114 du 24 octobre 2023 portant sur la mise à jour n°4 du PLUi ;
- ▶ Délibération CC_2023-14-12_39 en date du 14 décembre 2023 approuvant la modification générale n°1 du PLUi ;
- ▶ Arrêté ARR2024_089 du 16 octobre 2024 portant sur la mise à jour n°5 du PLUi ;
- ▶ Arrêté ARR2025_012 du 04 février 2025 portant sur la mise à jour n°6 du PLUi ;

- ▶ Délibération CC_2025-06-26_22 en date du 26 juin 2025 approuvant la modification simplifiée n°2 du PLUi sur la commune d'Arnouville-lès-Mantes ;
- ▶ Arrêté ARR2025_156 du 13 octobre 2025 portant sur la mise à jour n°7 du PLUi,
- ▶ Arrêté préfectoral n°78-2025-10-27-00007 du 27 octobre 2025 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du projet du quartier de gare et du pôle d'échanges multimodal et emportant mise en compatibilité du PLUi sur le territoire des communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine.